

• **Signature d'une convention pour une mission d'accompagnement en gestion de carrières**

Dans le cadre de la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP), le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion des Vosges pour réaliser cette mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines.

• **Participation aux consultations de mise en concurrence pour les garanties "maintien de salaire" et "santé"**

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et santé engagé en 2019 par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans.

• **Dossier vidéoprotection : demande de subvention**

Suite à l'avis favorable émis par le référent-sureté du Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges et à l'évaluation financière établis par la société ERIS pour un montant de 130 479,60 euros TTC, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'État, du Département ainsi qu'auprès de toutes instances pouvant financer cette opération.

• **Décision modificative n°1 sur le Budget Général M14**

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal procède à la modification suivante n°1 au Budget Général portant sur un montant de 1 500 euros.

• **Décision modificative n°2 sur le Budget Général M14**

Le conseil municipal procède à la modification n°2 au Budget Général portant sur 25 000 euros entre les chapitres 23 et 21.

• **Décision modificative n°1 sur le Budget de la Forêt**

Le conseil municipal procède à la décision modificative n°1 au budget annexe Forêt portant sur 3 600 euros entre les chapitres 11 et 65. le transfert suivant :

• **Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2019 : Budget Général M14**

Jusqu'à l'adoption du budget 2019, le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2018, soit pour un montant de 96 336 euros.

- **Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018**
Budget de l'Eau M49

Jusqu'à l'adoption du budget 2019, le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'Eau M49 de l'exercice 2018, soit pour un montant de 12 250 euros.

- **Stagiatisation d'une employée communale avec création d'un poste d'adjoint technique**

Compte tenu de l'ancienneté de l'agent au titre d'un contrat privé arrivant à son terme, le conseil municipal décide son entrée dans la Fonction Publique Territoriale en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2019 au poste d'adjoint technique à temps complet (service entretien, garderie, bibliothèque et activités périscolaires).

- **Révision annuelle des loyers des appartements et garages communaux**

Suite à l'augmentation de 1,57 % de l'indice de référence, le conseil municipal décide une hausse des loyers et garages communaux à compter du 1^{er} janvier 2019 soit un T2 à 198,60 euros, un T4 à 257,50 euros, un T4 à 288,50 euros et les garages à 40,62 euros mensuels.

- **Opération ravalement de façades**

Dans le cadre du programme de soutien aux ravalements de façades, le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 1 375 euros à un administré.

- **Création d'un chemin d'accès au réservoir d'eau potable du Zabané**

Suite à la réfection du chemin d'accès au réservoir d'eau potable du Zabané, le conseil municipal procède aux acquisitions de différentes parcelles pour une surface totale de 6 a et 95 ca représentant un montant de 104,25 euros plus frais de bornage et d'acte.

- **Acquisition de terrain aux Consorts SONREL**

Afin de réaliser la desserte en eau potable et en électricité permettant la constructibilité des parcelles voisines, le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AE 820 d'une superficie de 02a 68ca au lieudit Au Jardinée pour l'euro symbolique.

- **Achat de portions de voirie non réalisées par la municipalité antérieure**

Afin de régulariser l'emprise du domaine communal concerné par une portion de 19a 03ca de la voirie VC 43 « rue Charles de Gaulle », le conseil municipal décide l'acquisition de différentes parcelles (AN 49, AO 86, AO 88 et AO 90) pour l'euro symbolique.

- **Echange concernant l'ancien chemin rural CR 36 au lieu-dit "Aubripaire"**

Afin de permettre l'élargissement de la voirie communale n°38 rue des Ecoliers, le conseil municipal décide de procéder à un échange et une vente de terrains avec un riverain pour un montant de 1 815 euros.

- **Programme routier 2019 – tranche de réfection de voirie**

Le conseil municipal accepte le programme routier 2019 représentant des travaux à hauteur de 124 700 euros HT, soit 149 640 euros TTC et comprenant les voiries suivantes : VC n°27 rue des Deux Frères Bietrix, VC n°26 rue Emile Lamaze et VC n°64 chemin de la Meurthe.

- **Autorisation pour la signature d'une convention d'accompagnement de ressources humaines avec le Centre de Gestion**

Dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des services de la commune, le conseil municipal décide la signature d'une convention cadre avec le Centre de Gestion des Vosges pour un accompagnement en gestion des ressources humaines portant sur le recrutement à un poste de Directeur ou Directrice Général(e) des Services.

- **Modification du PLU**

Le conseil municipal décide de ne pas s'associer à l'opération groupée de modification de PLU communaux lancée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.